



**COMMISSION PLAISANCE  
RANCE-CÔTE D'EMERAUDE**

*30 SEPTEMBRE 2013  
Salle des Fêtes  
LA RICHARDAIS*

Présents :

BAGOT Claude, Conseiller municipal, La Richardais ; BERLAND Jean-Paul, DDTM/DML 35 St Malo ; BERTAULT Marcel Conseiller Municipal Langrolay s/Rance ; BOUAN Christophe, CNRF La Vicomté s/Rance ; BOUILLET Jacquy, APSC Saint-Cast-Le-Guildo ; BRIAND Jean-Claude, Adjoint La Ville-ès-Nonais ; BUNOUF Louis, ASURIO St Malo ; CAILLE Benoît, Policier municipal St Jouan-des-Guérets ; CARBONNEL Alain, APPP Pleurtuit ; CHENY Gildas, Directeur, CŒUR-Emeraude ; CHEVALIER Philippe, Conseiller Municipal La Ville-ès-Nonais ; CHEVALIER Philippe, Les Gabariers de la Rance, Pleudihen s/Rance ; CLEMENT J.-P., APUPR La Richardais ; COLAS Jacky, FAUR ; CORDIER Alain, APSC Saint-Cast-Le-Guildo ; COTTIN Gérard, Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; COUDRON Jean-François, Les Gabariers de la Rance, Pleudihen s/Rance ; DERLOT Lénaïck, EDF ; DESNOT Daniel, Conseiller municipal, Lancieux ; DONGUY Jean-René, Association Rance et Patrimoine ; DOURFER Michel, DDTM 22 Dinan ; DROUIN Christian, APPR St Coulomb ; EMBERSON Claire, Conseillère municipale déléguée aux affaires maritimes, St Jacut de la Mer ; FEUILLETTE Lucien, APPP Pleurtuit ; FROUX Didier, DDTM/DML 22 ; GIFFRAIN Didier, Adjoint Plouër s/Rance ; HAVARD Jean-Claude, Maire Plouër s/Rance ; JAFFRELOT Christophe, Direction des Sports, Saint-Malo ; LACOMBE Michel, Conseiller municipal La Richardais ; LANDAIS Alice, Chargée de mission SIG Littoral SAGE RFBB ; LANG François, Chargé de mission Mer et Littoral, CŒUR-Emeraude ; LE PAGE Mathieu, Yacht-Club, St Briac-sur-Mer ; MARTINEAU Joël, Adjoint Pleurtuit ; MICHEL GICQUEL Véronique, Eau et Rivières de Bretagne ; PENHOUE Louis, ADUPP Dinard ; PERREAUX Jacques, APUPR La Richardais ; PICQUART Jean-François ADUPP Dinard ; PONTGELARD Alain, APPP Pleurtuit ; RICHTER Franck, DDTM 22 UT Dinan ; ROLLAND Philippe, Association La Passagère, St Malo ; ROWE Bertrand, Mouillages Jaguen de l'Arguenon, St Jacut de la Mer ; SECULA Christophe, Chargé de mission GIZC, Pays de Dinan ; SIMONET Jean-Yves APUPR, La

Richardais ; VASSEUR Philippe, Plaisancier ; VILT Gérard, Président CC du Pays de Matignon, référent GIZC Pays de Dinan ; VINCENT André, APUPR La Richardais ; VINCENT Louis, ASURIO, St Malo.

La réunion est présidée par J. Colas, président de la FAUR.

Le diagnostic de l'activité de plaisance sur le littoral Rance-Côte d'Emeraude mené en 2012 et 2013 dans le cadre de la démarche de Gestion intégrée de la zone côtière, pour laquelle se sont associés le Pays de Dinan, l'association CŒUR-Emeraude et la FAUR, est présenté à l'assemblée. Cette démarche a pour objectif de réunir les acteurs du littoral 35 et 22 autour d'une problématique transversale, non traitée jusqu'alors, alors que le bassin de navigation de Rance-Côte d'Emeraude se classe second à l'échelle régionale en terme d'accueil de plaisanciers avec plus de 9000 places et près de 15 000 bateaux.

L'état des lieux de la plaisance s'est effectué en plusieurs phases : une d'inventaire, au cours de laquelle l'ensemble des sites accueillant des bateaux de plaisance (ports et zones de mouillages collectifs) ont été décrits à travers une fiche descriptive. Parallèlement un inventaire des cales et sites d'accès à l'eau a été entrepris afin d'identifier les sites où des aménagements pourraient être entrepris afin d'améliorer la mise à l'eau des embarcations sur remorques. Une enquête auprès des plaisanciers a permis de récolter 580 réponses de plaisanciers résidant dans 22 communes différentes en trois mois de diffusion.

Les résultats globaux à l'échelle du bassin Rance-Côte d'Emeraude indiquent que la flottille est composée à 58% de voiliers contre 42 % de bateaux à moteurs. Les navires sont pour 70 % d'entre eux des unités de moins de 8 mètres et un bateau sur deux est âgé de plus de 15 ans. Un tiers des bateaux est transportable sur remorque et la grande majorité des unités (76%) sont des bateaux habitables (cabines, couchettes). La répartition de la flottille indique que 55 % des bateaux sont dans une zone de mouillage à flot ou à l'échouage, 39 % des bateaux sont dans une place de ports et 6 % des plaisanciers interrogés ont indiqués avoir un bateau sur remorque.

Les résultats analysés à l'échelle des six sous-bassins identifiés (Rance fluviale, Rance maritime sud, Rance maritime nord, Côte d'Emeraude Est, Centrale et Ouest), permettent de mettre en avant les problématiques spécifiques à chaque

sous-bassin, ainsi que leurs caractéristiques (par ex : voiliers mieux représentés en Rance, plus de bateaux à moteurs et sur remorques en Côte d'Emeraude Est). Un troisième degré d'analyse permet d'avoir des résultats à l'échelle locale des zones de mouillages, en mettant en avant pour chaque zone d'accueil les manques et les points positifs.

L'enquête auprès des plaisanciers a permis de relever des problématiques et pistes d'actions et de réflexions issues du traitement des questions ouvertes au questionnaire. Ces pistes sont classées en 8 thématiques : non-respect des règles de navigation, franchissement du barrage de la Rance, stationnement, saturation des sites, accès à l'eau, carénage, envasement et balisage, équipements et services. Chaque thématique est divisée en plusieurs propositions d'actions : au total, une cinquantaine est proposée sur la base des idées des plaisanciers ayant répondu au questionnaire.

Le rôle de la Commission Plaisance est de débattre de ces propositions, d'en amender la liste, de la compléter éventuellement, afin d'établir à l'horizon du 1<sup>er</sup> semestre 2014 un schéma local de gestion de l'activité et des équipements sur notre territoire. Il est rappelé que la démarche proposée par la GIZC est de disposer d'un espace de discussion, de réflexions, de propositions. Il revient aux acteurs politiques et à l'Etat de se saisir des réflexions qui pourront sortir des travaux. La GIZC se positionne comme un « laboratoire d'idée », qui permet d'impulser une démarche sur le territoire, portée par « la base », et non imposée de façon pyramidale. Cette démarche collective doit permettre de passer du schéma « décider – imposer – défendre » à celui du « proposer – discuter – choisir ». Rien n'est imposé et chacun doit y trouver son compte tout en y apportant sa contribution. L'approche repose sur un constat partagé, des choix concertés et des actions collectives. Il est proposé un calendrier de réunion afin de traiter provisoirement au moins une thématique par réunion. Il est rappelé que rien n'étant figé, la méthode de travail et le calendrier sont susceptibles d'évoluer.

Il est rappelé que le document de synthèse distribué en début de séance et le rapport d'étude sont disponibles en téléchargement sur internet ([www.pays-de-dinan.org](http://www.pays-de-dinan.org), rubrique Mer et Littoral).

#### **Débat :**

Q : Qu'entend-on par « Schéma » de la plaisance ?

R : *Il s'agit d'établir un cahier de recommandations d'actions et de propositions d'aménagements pour la plaisance sur notre territoire, avec dans la mesure du possible, un fléchage de la maîtrise d'ouvrage, et un calendrier à court, moyen et long terme.*

Q : Il y a des difficultés de dialogues avec la DDTM sur le secteur ouest de St Jacut, dans quelle mesure cette commission peut-elle apporter un plus ?

R : *L'objectif est de parvenir à faire des propositions, tout est ouvert, et le lieu est propice au débat avec les services de l'Etat. Ce peut être l'occasion de faire avancer les choses et de reprendre les éléments en question pour en débattre à plusieurs, en concertation avec les services de l'Etat.*

Q : Comment peut-on envisager de parvenir à traiter tous les thèmes et propositions d'actions en une seule réunion ? La méthodologie est à discuter, il faudrait faire au minimum 3 réunions par thématiques voire faire des sous-groupes dans lesquels les plaisanciers puissent s'inscrire pour participer à plusieurs thématiques.

R : *Il est rappelé que la méthodologie et calendrier ne sont pas figés, et que s'il s'avère nécessaire de faire des réunions supplémentaires, ce sera possible. La multiplication des réunions risque cependant de démobiliser rapidement et la démarche pourra perdre sa dynamique. Le calendrier proposé ne fait que fixer quelques dates. Les thématiques n'intéressant pas tout le monde, chacun doit pouvoir s'inscrire pour participer à la réunion thématique qu'il souhaite. La GIZC est une méthode de travail reposant sur la constitution d'un réseau d'acteurs, aujourd'hui en phase de constitution grâce à la rencontre des acteurs de la plaisance sur le territoire. Ce réseau doit permettre de faire remonter les informations entre les uns et les autres. Une liste de diffusion pourra permettre aussi à tout un chacun de se tenir au courant. L'objectif est de construire quelque chose collectivement.*

Q : Une des thématiques qui n'est pas abordée est le lien avec les administrations. La difficulté est de ne pas disposer d'un « guichet unique » pour le plaisancier.

R : *Le lien avec les administrations va être traité dans toutes les thématiques. Il s'agit d'une problématique transversale, raison pour laquelle l'administration fait aussi partie de cette commission.*

Q : *Il y a d'autres sujets qui ne sont pas traités dans les thématiques proposées, notamment la déconstruction des bateaux et les épaves.*

R : *Un des objectifs de la commission est justement de pouvoir mettre en avant des sujets qui auraient pu être oubliés ou pas assez développés. La gestion des bateaux épaves et ventouses est proposée dans la thématique « Saturation des sites ».*

Q : *Certaines thématiques (Ex : balisage) intéressent au-delà de la plaisance. Les représentants des filières professionnelles (pêche et conchyliculture) sont-ils membres de la commission ?*

R : *Non, la commission plaisance est réservée aux élus aux affaires maritimes, aux représentants d'associations et aux administrations. La liste des invités en revanche est large : rien n'empêchera le jour où des questions comme le balisage seront abordées d'inviter les représentants des conchyliculteurs et des pêcheurs à participer.*

Q : *Pourquoi ne pas envisager des réunions par sous-bassins ?*

R : *En fonction des thèmes cela peut être envisagé (ex : franchissement du barrage de la Rance). Pour d'autres, qui concernent tout le monde, cela risque de nuire à la démarche « globale » et concertée du bassin Rance-Côte d'Emeraude.*

Q : *Comment récupérer les informations et faire en sorte qu'elles soient plus largement diffusées ? Ex : les profils de baignade pourraient être affichés sur les zones de mouillage ou les capitaineries. Il faudrait aussi disposer des éléments du même type que l'étude menée à l'échelle Rance-Côte d'Emeraude à l'échelle régionale, et les transmettre à tous. Une démarche similaire a été menée sur Côte d'Emeraude Est il y a quelques années et également donné lieu à la rédaction d'un rapport.*

R : *Les profils de baignade sont réglementaires, ils relèvent d'une obligation des communes. L'affichage des profils peut être une piste d'action, si elle est retenue. Plusieurs autres démarches auprès des plaisanciers ont été menées ailleurs en Bretagne mais n'ont pas donné lieu à la rédaction d'un « schéma local tel que nous l'entendons », suite à la mobilisation de 580 plaisanciers répondant à l'enquête. La démarche indiquée sur St Malo l'a été à l'initiative du Collectif*

*Emeraude Cotentin, initialement créé dans le cadre de la mise en place du projet de Parc Marin, ainsi que la labellisation « Port propre » ?*

Q : *Quels sont les financements de la GIZC ?*

R : *La Région, l'Etat et l'Europe. Ces financements ne prévoient pas de maîtrise d'ouvrage. Le financement de la démarche repose sur la création et l'animation d'un réseau, dès lors qu'une proposition d'action issue de la GIZC se concrétise (ex : une aire de carénage), les porteurs de projets habituels prendront le relais (CG, Communes, etc.).*

Q : *La commission doit se saisir de sujets problématiques, comme la pollution sonore avec des bateaux à moteurs qui font beaucoup de bruit, ainsi que la pollution des cales. Il faudrait pouvoir disposer d'une poubelle par cale.*

R : *Tout cela fait partie des sujets et des propositions que la commission devra discuter.*

*La première réunion thématique aura lieu le 15 octobre prochain à La Richardais, de 18 à 20h, sur la thématique du « Respect des règles de navigation ».*

*Fin de la réunion.*